

AVIS DE CONVOCATION À L'ASSEMBLÉE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES

AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'assemblée annuelle des actionnaires (l'« **assemblée** ») de Ressources Kobo inc. (la « **société** ») aura lieu à **15 h (heure de l'Est) le 29 août 2024**, aux fins suivantes :

1. recevoir les états financiers de la société pour la période de quinze mois terminée le 31 mars 2024 et le rapport d'audit s'y rapportant;
2. élire les administrateurs pour l'année à venir;
3. nommer l'auditeur et autoriser les administrateurs à fixer sa rémunération;
4. examiner toute autre question pouvant être dûment soumise à l'assemblée.

L'assemblée aura lieu en personne aux bureaux de McCarthy Tétrault S.E.N.C.R.L., s.r.l., au 500, Grande-Allée Est, 9^e étage, Québec (Québec) G1R 2J7.

Québec (Québec), le 25 juillet 2024

Par ordre du conseil d'administration

(signé) Edouard Gosselin

M. Edouard Gosselin

Chef de la direction et secrétaire

IMPORTANT

Les actionnaires inscrits et les fondés de pouvoir dûment nommés peuvent participer à l'assemblée, voter ou soumettre des questions, pour autant qu'ils remplissent les conditions énoncées dans la circulaire d'information de la direction ci-jointe. Les propriétaires non inscrits qui ne se sont pas désignés comme fondés de pouvoir peuvent assister à l'assemblée en tant qu'invités, mais ceux-ci ne seront pas autorisés à voter à l'assemblée. **Si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'assemblée, veuillez remplir, dater et signer le formulaire de procuration fourni et le retourner dans l'enveloppe fournie à cette fin.** Pour être valides, les procurations doivent être déposées au bureau de Compagnie Trust TSX, agent chargé de la tenue des registres et agent des transferts de la société, au 100 Adelaide Street West, bureau 301, Toronto (Ontario) M5H 4H1 au plus tard à 15 h (heure de l'Est) le 27 août 2024 ou 48 heures, à l'exception des samedis, des dimanches et des jours fériés, avant le début de l'assemblée, ou de toute reprise de celle-ci en cas d'ajournement ou de report, le cas échéant. **Les droits de vote se rattachant à vos actions seront exercés conformément à vos instructions indiquées sur le formulaire de procuration ou, si aucune instruction n'est donnée sur le formulaire de procuration, le fondé de pouvoir votera « EN FAVEUR » de chaque question indiquée ci-dessus.**

Nous recommandons aux actionnaires de voter le plus tôt possible par voie électronique, par la poste ou par télécopieur de la manière indiquée dans les instructions figurant sur le formulaire de procuration ou le formulaire d'instructions de vote joint au présent avis de convocation à l'assemblée. Tous les votes doivent être envoyés à Compagnie Trust TSX au plus tard à l'heure limite pour le dépôt des procurations indiquée ci-dessus. Le président de l'assemblée peut renoncer à l'heure limite pour le dépôt des procurations ou la reporter à son gré et sans préavis.